



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

## GESTION

La société Giraud est une entreprise donc l'unique production est un fauteuil roulant qu'elle commercialise auprès de revendeurs au prix de vente unitaire de 190,00 € HT.

Cette société fait appel à vos services afin de l'aider à apprécier la rentabilité de la fabrication et de la commercialisation de ce produit.

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour l'exercice 2006 devrait être réalisé comme suit :

- 35 % au premier trimestre 2006
- 25 % au deuxième trimestre 2006
- 20 % au troisième trimestre 2006
- 20 % au quatrième trimestre 2006

Cette variation saisonnière des ventes s'explique par la participation de la société à un salon professionnel en début d'année, qui permet d'enregistrer de nombreuses commandes.

Le chef comptable a transmis à M. Giraud, le chef d'entreprise, une estimation des charges pour l'exercice 2006, pour une prévision globale de production de 3 000 fauteuils.

CHARGES	VARIABLES	FIXES
Main d'œuvre (Production)	25 % du CA	
Electricité	20 % du CA	
Loyer		29 000,00 €
Charges Administratives		32 000,00 €
Matières Premières	20 % du CA	
Amortissements		77 750 €

BTS Prothésiste-orthésiste		Session 2006
Gestion – Législation		PRGESL
Coefficient : 2	Durée : 2h30	Page : 2/4

**Questions :**

- 1) Présenter le compte de résultat différentiel prévisionnel pour l'exercice 2006.
  
- 2) Calculer, pour cette prévision de production de 3 000 fauteuils :
  - le coût variable unitaire,
  - le coût fixe unitaire,
  - le coût total unitaire,
  - en déduire le bénéfice unitaire prévisionnel.
  
- 3) Quelle serait l'influence d'une augmentation du nombre de fauteuils roulants produits et vendus, sans modification des installations sur le coût variable unitaire? Et sur le coût fixe unitaire ?
  
- 4) Après avoir donné une définition du seuil de rentabilité, calculer le seuil de rentabilité prévisionnel à partir du taux de marge sur coût variable pour l'exercice 2006.
  
- 5) Déterminer le point mort pour l'exercice 2006 compte tenu de la répartition trimestrielle du chiffre d'affaires.
  
- 6) Déterminer le volume de production nécessaire à la réalisation d'un bénéfice prévisionnel de 90 000 € à conditions de production inchangées.

BTS Prothésiste-orthésiste		Session 2006
Gestion – Législation		PRGESL
Coefficient : 2	Durée : 2h30	Page : 3/4

# LÉGISLATION

## 1) Droit des sociétés :

M. DUPONT est salarié depuis une quinzaine d'années d'une entreprise de Prothèse-Orthèse et souhaite créer sa propre entreprise. Il hésite sur la forme à donner à cette nouvelle entreprise.

Afin de l'aider dans son choix, présentez un tableau résumant les critères discriminants de ce choix entre l'entreprise individuelle, l' E.U.R.L., la S.A.R.L. et la S.A. Remplissez ce tableau.

## 2) Propriété industrielle :

Quelles sont les différentes formes de la propriété industrielle ?

Quels sont les différents moyens de protection de cette propriété industrielle ?

Quel est l'organisme français chargé de cette protection ?

## 3) Droit du Handicap :

La loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapés" institue un certain nombre de mesures en faveur des personnes handicapées afin de faciliter leur intégration sociale.

Exposez les nouveaux droits des personnes handicapées issus de cette loi.

BTS Prothésiste-orthésiste	Session 2006
Gestion – Législation	PRGESL
Coefficient : 2	Durée : 2h30
	Page : 4/4